

## Le diagnostic des psychologues reconnu par la loi.

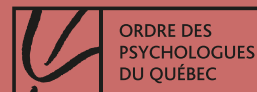
Depuis l'entrée en vigueur de la Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux (PL 67) en novembre dernier, il est maintenant clair que les psychologues peuvent utiliser le terme « diagnostic » pour qualifier leurs conclusions cliniques. Les employeurs et assureurs ne devraient donc plus hésiter à reconnaître les diagnostics posés par les psychologues. Les procédures et formulaires nécessaires devraient ainsi être adaptés afin d'accepter leurs billets d'arrêt de travail.

### Employeurs et assureurs:

Saviez-vous que les médecins ne sont pas les seuls à pouvoir signer un arrêt de travail lorsqu'il est question de santé mentale?

Les psychologues peuvent le faire.

Pour en savoir plus:  
[ordrepsy.qc.ca/arretdetravail](http://ordrepsy.qc.ca/arretdetravail)



## Les psychologues habilités à signer un arrêt de travail

### L'exemple de Philippe

Épuisé et incapable de travailler, Philippe décide de consulter son psychologue qu'il a déjà vu il y a quelques années. Après deux séances, le psychologue émet un diagnostic de dépression et lui signe un billet d'arrêt de travail. Philippe entame une psychothérapie avec son psychologue, un traitement de choix dont l'efficacité n'est plus à prouver sur le plan scientifique.

Le psychologue est un expert de la santé mentale. Il procède à une évaluation rigoureuse avant d'émettre un diagnostic, et, si nécessaire, il demandera à son client d'aller consulter son médecin.

### Une prise en charge rapide

En consultant sans délai son psychologue, Philippe a évité l'attente d'un rendez-vous médical. Reconnaître l'arrêt de travail signé par le psychologue simplifie les démarches pour les employés comme Philippe, leur offrant ainsi une solution alternative pour obtenir leurs prestations d'assurance pendant leur arrêt de travail.

### Un suivi en continu, de l'arrêt au retour au travail

La prise en charge par le psychologue permet de suivre l'évolution de l'état de son client et d'évaluer ses capacités à reprendre le travail. Le psychologue est en mesure de déterminer un plan de retour au travail selon la condition du client et d'effectuer un suivi après la réintégration au travail.

**Si les psychologues peuvent signer un arrêt de travail lorsqu'il est question de santé mentale, peu d'employeurs et d'assureurs le reconnaissent à l'heure actuelle.**

« On sait qu'une dépression qui n'est pas rapidement prise en charge peut se dégrader, se complexifier et entraîner un arrêt de travail plus long et coûteux pour les entreprises »

— D<sup>e</sup> Christine Grou, psychologue, présidente de l'Ordre

